

Dommmages associés aux soins

La médecine au fil des années s'est perfectionnée et avec elle, est apparu un arsenal juridique permettant à la fois de protéger le patient tout en permettant une indemnisation en cas de dommages associés aux soins. Il est important de constater que depuis la loi du 4 mars 2002 les demandes d'indemnisations ainsi que le montant de ces dernières ont fortement augmenté au fil des années. Indemnisations financées soit par la collectivité, soit par les établissements, soit par les professionnels de santé. La loi a également évolué pour permettre que le patient soit accompagné en cas d'aléas thérapeutiques ou d'accidents médicaux. L'office nationale des indemnisations d'accidents médicaux a, elle seule, traité 4255 dossiers en 2012 alors qu'il n'y avait que 1719 demandes en 2003. Avec la montée en puissance du droit des patients, les patients sont aujourd'hui au niveau juridique pleinement intégrés à leur parcours de soins. Il est donc essentiel que dans la pratique, l'établissement puisse avoir les outils pour faire face aux dommages associés aux soins, cela pour permettre une meilleure prise en charge du patient mais aussi pour réduire les risques judiciaire et financier le plus possible.

Objectifs de la formation

- Connaître les différentes responsabilités des professionnels de santé et des établissements de santé privée en cas d'accidents médicaux ou d'aléas thérapeutiques
- Connaître les risques financier et pénal qu'encourt un établissement de santé ou un professionnel de santé en cas de faute ou d'erreur ayant entraîné un dommage sur le patient
- Mieux appréhender les droits des patients, et plus particulièrement le droit à l'information
- Mieux appréhender l'obligation d'information dans le cadre du dommage associé aux soins
- Débattre de sa pratique quotidienne et des différentes obligations professionnelles et déontologiques

Déroulé du programme de DPC

Analyses de pratiques professionnelles : études et analyses de situation clinique et de décision de justice, Cas concret, travail sur support vidéo, échange et réflexion sur la pratique quotidienne des soins.

Programme

– réf. : P.SA.DOASAUO

Acquisition, perfectionnement de connaissances et de compétences

- **1/ Le dommage, une notion vaste : accident médical, aléa thérapeutique, infections nosocomiales...**
- **2/ Les principes de la responsabilité médicale**
 - ✓ La responsabilité pour faute prouvée ou sans faute
 - ✓ La responsabilité administrative
 - ✓ La responsabilité pénale
 - ✓ La responsabilité civile
 - ✓ La responsabilité disciplinaire
 - ✓ Les nouvelles instances extrajudiciaires instituées par la loi du 4 mars 2002 : rôle des CRCI et ONIAM, leur fonctionnement
 - ✓ La transaction amiable directe : compétences et partenaires
- **3/ La responsabilité du professionnel infirmier**
 - ✓ La faute technique
 - ✓ La faute de négligence
 - ✓ La faute de surveillance
 - ✓ Le défaut d'alerte
 - ✓ Les devoirs hiérarchiques
- **4/ La responsabilité du médecin**
 - ✓ La faute dans le cadre du diagnostic
 - ✓ La faute dans le cadre du choix thérapeutique
 - ✓ La faute dans le cadre du traitement (chirurgical, médicamenteux...)
 - ✓ La faute d'humanisme
- **5/ La responsabilité de l'établissement de santé privée**
 - ✓ Le défaut de surveillance
 - ✓ Le défaut d'organisation
 - ✓ Le manque de personnel
- **6/ Le droit des patients**
 - ✓ Le consentement et le refus de soins
 - ✓ L'obligation d'information médicale
 - ✓ L'accès aux dossiers patients
- **7/ Un droit à l'information au bénéfice du patient**
 - ✓ Quelle information? Par qui? Et comment? Quels moyens de preuve? Sur quels événements?
 - ✓ Information du patient : Cas particulier du patient mineur, du majeur incapable
 - ✓ Information des proches du patient. Quels proches? (l'entourage, la personne de confiance...)
 - ✓ Demande d'informations des tiers : Assurances, Caisses de sécurité sociales et établissements payeurs, Administrations, contrôle, tutelles experts, Police et justice
- **8/ Le droit des patients face à un dommage lié aux soins.**
 - ✓ L'accompagnement du patient : que dit la Haute Autorité de Santé, que dit le Code de la Santé Publique?
 - ✓ Les différents recours que peut engager le patient
- **9/ La jurisprudence**
 - ✓ Exemples concrets de décisions de justice
 - ✓ L'obligation de souscrire une assurance

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Infirmier, médecin, cadre de santé,
cadre administratif, direction
d'établissement

ORGANISATION

Durée : 2 jours (14 heures)
Atelier de formation sur site

METHODES

La formation se passera en face à
face pédagogique avec l'utilisation
d'un support power point.
Un temps d'échange et de débat
sera mis en place lors de l'étude
de chaque grands thèmes :
responsabilité, droit des patients,
jurisprudence

INGENIERIE

PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard
Infirmier juriste formateur conseil
Membre du comité scientifique

Cofordis